

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A LUXEMBOURG

19 JUILLET 1957

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 23

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Informations

<i>Contingents tarifaires Benelux pour les fontes brutes, les aciers ordinaires et les aciers spéciaux pour l'année 1957</i>	287/57
--	--------

ASSEMBLÉE COMMUNE

Session ordinaire (deuxième partie) - Exercice 1956-57

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du lundi 24 juin 1957</i>	289/57
<i>Procès-verbal de la séance du mardi 25 juin 1957</i>	293/57
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 1957</i>	295/57
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 27 juin 1956</i>	298/57
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 28 juin 1957</i>	304/57

Bulletin des questions et réponses

<i>Question N° 47 de M. C. P. Hazenbosch, membre de l'Assemblée Commune (17 mai 1957)</i>	313/57
<i>Réponse de la Haute Autorité (22 juin 1957)</i>	313/57
<i>Question N° 48 de M. René Pleven, membre de l'Assemblée Commune (14 juin 1957)</i>	316/57
<i>Réponse de la Haute Autorité (22 juin 1957)</i>	317/57

VIENT DE PARAÎTRE:

ANNUAIRE-MANUEL

de

l'Assemblée Commune

1957

Préface du président Furler

Toute l'activité de la Communauté

«Le présent volume, écrit dans sa préface le président Furler, embrasse une période extrêmement importante pour l'Europe. L'idée d'unification européenne s'est manifestée vigoureusement au cours de cette année et a ouvert à notre continent de nouvelles possibilités politiques. Les traités instituant la Communauté Européenne Économique et la Communauté Européenne de l'Énergie Atomique en sont le témoignage.»

Bilan complet et détaillé de l'activité de la C.E.C.A. durant l'année écoulée, cet ouvrage rassemble, dans sa partie «Annuaire», tout ce qui concerne l'organisation et la composition des quatre institutions de la Communauté: Assemblée Commune, Haute Autorité, Conseil spécial de Ministres et Cour de Justice; la liste des membres avec leurs biographies, les groupes politiques de l'Assemblée Commune, les délégations nationales, les commissions, les secrétariats, les publications, les organes créés dans le cadre du Traité, les délégations étrangères accréditées, les bureaux de liaison, les représentations permanentes, la conférence sur la sécurité dans les mines, etc.

La partie «Manuel» se compose d'une étude de 162 pages intitulée «L'application du Traité instituant la Communauté pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1956» et qui traite du fonctionnement du marché commun, des solutions données aux problèmes posés par son existence, de l'activité des institutions de la Communauté et des finances de la Communauté. Viennent ensuite la liste complète des rapports présentés au nom de l'Assemblée Commune durant l'année écoulée, des résolutions adoptées par elle, des questions écrites posées par ses membres et des réponses de la Haute Autorité, et, enfin, une table nominative.

Ainsi que permet de le constater la lecture de ce sommaire éloquent, il s'agit d'un véritable «vade-mecum», indispensable à qui s'intéresse aux aspects multiples de la première expérience d'intégration européenne.

Publié par les soins de la Division «Études, Information et Documentation» du Secrétariat de l'Assemblée, l'«Annuaire-Manuel de l'Assemblée Commune 1957» est édité dans les quatre langues officielles de la Communauté: français, allemand, italien et néerlandais.

L'édition française (un volume de 360 pages, format 17,5×25 cm) est en vente aux adresses suivantes:

En France, au prix de 700 fr français, au «Journal Officiel de la République Française», 31, quai Voltaire, Paris 7^e.

En Belgique, au prix de 100 fr belges, au «Moniteur Belge», 40, rue de Louvain, Bruxelles.

Au Grand-Duché de Luxembourg, au prix de 100 fr luxembourgeois, à l'Imprimerie Victor Buch, 8, avenue Pescatore, Luxembourg.

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Contingents tarifaires Benelux pour les fontes brutes, les aciers ordinaires et les aciers spéciaux

Par lettres datées du 2 juillet 1957, la Haute Autorité a informé le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas de la fixation des contingents tarifaires pour l'année 1957, conformément au paragraphe 15 de la Convention relative aux dispositions transitoires. L'importance de ces contingents ressort du tableau de la page 288/57.

ANNEXE AUX LETTRES DU 2 JUILLET 1957 AUX GOUVERNEMENTS BELGE ET NÉERLANDAIS

Contingents tarifaires des pays Benelux pour l'année 1957

(en tonnes métriques)

Numéros des tarifs Benelux	Désignation des marchandises	Contingent tarifaire 1957		
		Contingent total	Réparation	
			U.E.B.L. (1)	Pay-Bas
696 a, b, c 2	Fonte brute	100.000	75.000	25.000
697 a 1	Ferro-manganèse carburé	32.300	30.000	2.300
699	Fer et acier en massiaux, lingots ou masses	10.250	10.000	250
700 a 1 b 1	Fer et acier en blooms, billettes, brames et largets, non forgés	6.000	6.000	—
701 b	Ebauches en rouleaux pour tôles en fer ou en acier, plaquées	200	100	100
702	Larges plats en fer ou en acier	2.600	100	2.500
703 a d 1 A	Barres en fer ou en acier (y compris le fil machine)	15.000	7.000	8.000
704 a 1 A I aa a 1 A II aa a 1 B I a 1 C I a 4 A I aa b	Profilés en fer ou en acier, palplanches	21.000	1.000	20.000
706 a 1 B, a 2 B, b 1 A, b 1 B, b 1 C, b 1 D, b 1 E, b 2, b 3 B, b 3 C, b 3 D, b 3 E	Tôles de fer ou d'acier, planes sans ouvraison	21.500	4.000	17.500
707 a 2, b 1, b 2 C, b 2 D, b 2 E	Tôles de fer ou d'acier, planes, ouvrées à la surface	95.000	20.000	75.000
708 a 2, b 1, b 2, b 4 C	Tôles de fer ou d'acier, autrement façonnées ou ouvrées	700	500	200
709 a, b 1, c 3 c 5 A I	Feuillards en fer ou acier	4.100	100	4.000
710 a 1 B, a 3, a 4 B, a 5 A, a 5 C I aa, a 6 A, a 6 B, a 6 C II, a 6 D, a 6 E I	Acier fin au carbone	5.500	5.000	500
710 b 1 B, b 3, b 4 B, b 5 A, b 5 C I aa, b 6 A II, b 6 B I, b 6 B II, b 6 B III bb b 6 B IV, b 6 B V aa	Aciers alliés	14.000	6.000	8.000
716 a 2, b, d, e 1	Eléments de voie ferrée en fer ou en acier	1.200	200	1.000

(1) U.E.B.L. = Union économique belgo-luxembourgeoise.

ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1956-1957

SESSION ORDINAIRE (DEUXIÈME PARTIE)

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 16 heures 20.

Reprise de la session ordinaire

M. le Président déclare reprise la session ordinaire de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1956-1957, qui avait été interrompue le 17 mai 1957.

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport de M. Kreyssig, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le quatrième rapport du commissaire aux comptes (Exercice allant du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) (Doc. N° 30).

— Rapport de M. Blank, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur les comptes des quatre institutions de

la Communauté pour le quatrième exercice (1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) et sur les rapports semestriels des quatre institutions de la Communauté sur la situation de leurs dépenses administratives au cours du premier semestre de l'exercice financier 1956-1957 (1^{er} juillet 1956 au 31 décembre 1956), ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la Communauté au cours du quatrième exercice (1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) (Doc. N° 31).

— Rapport de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur le développement à long terme du marché commun (quatrième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957, chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. N° 32).

— Rapport de M. Armengaud, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur la mission d'étude et d'information effectuée par la Commission du 14 au 19 janvier 1957 dans les régions périphériques de la République fédérale d'Allemagne (Doc. N° 33).

— Rapport de M. Armengaud, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur le problème des prix du charbon et la proposition de résolution Doc. N° 17 (1956-1957) (Doc. N° 34).

— Rapport de M. Lenz, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 35).

— Rapport de M. Charlot, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'état prévisionnel général des dépenses administratives et sur le budget de la Communauté pour le sixième exercice financier (1957-1958) (Doc. N° 36).

— Rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 37).

— Rapport de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 38).

— Rapport de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 39).

Vérification de pouvoirs

L'Assemblée admet M. Bohy, en remplacement de M. Fayat, démissionnaire.

Nominations dans les commissions

L'Assemblée, sur proposition du Bureau, conformément aux dispositions de l'article 35 du Règlement, ratifie les nominations de M. Bohy comme membre:

— de la Commission du marché commun;

— de la Commission des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités;

— de la sous-commission de la politique commerciale;

en remplacement de M. Fayat, démissionnaire.

Ordre des travaux de la deuxième partie de la session ordinaire

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée fixe ainsi l'ordre de ses travaux:

— *cet après-midi*: discussion des rapports de MM. Blank, Kreyssig et Charlot faits au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune (Doc. Nos 31, 30 et 36);

mardi 25 juin,

matin: réunion des groupes;

à 16 heures: discussion du rapport de M. Armengaud sur la mission d'information de la Commission des investissements (Doc. N° 33), du rapport de M. Kapteyn sur les problèmes des transports (Doc. N° 39), du rapport de M. Bertrand sur la sécurité et le sauvetage dans les mines (Doc. N° 38);

— mercredi 26 juin,

à 10 heures: éventuellement suite de la discussion des rapports de MM. Armengaud, Kapteyn et Bertrand;

discussion du rapport de M. Lenz sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (Doc. N° 35);

à 15 heures: discussion du rapport de M. Pohle sur le fonctionnement du marché commun (Doc. N° 37) et introduction du rapport de M. Gozard sur le projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur les activités de la Communauté;

jeudi 27 juin,

matin: réunion de commissions;

à 15 heures 30: discussion du rapport de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (Doc. N° 32), du rapport de M. Armengaud sur le prix du charbon (Doc. N° 34) et du rapport de M. Poher sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté;

— vendredi 28 juin,

début de la matinée: réunion des groupes;

à partir de 11 heures, à 15 heures et éventuellement en séance de nuit: discussion d'un rapport de la Commission du règlement sur les rapports de l'Assemblée avec le Conseil spécial

de Ministres, du rapport de M. Plevén sur les relations extérieures, des résolutions présentées par les commissions et du projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Présentation et discussion du rapport de M. Blank, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur les comptes des quatre institutions de la Communauté pour le quatrième exercice (1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) et sur les rapports semestriels des quatre institutions de la Communauté sur la situation de leurs dépenses administratives au cours du premier semestre de l'exercice financier 1956-1957 (1^{er} juillet 1956 au 31 décembre 1956), ainsi que sur l'évolution de la situation financière de la Communauté au cours du quatrième exercice (1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) (Doc. N° 31)

M. Blank présente le rapport.

L'Assemblée prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Présentation et discussion du rapport de M. Kreyssig, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur le quatrième rapport du commissaire aux comptes (exercice allant du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956) (Doc. N° 30)

M. Blank, suppléant M. Kreyssig, présente le rapport.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

«L'Assemblée Commune

— prend acte du rapport du commissaire aux comptes relatif au quatrième exercice financier (1^{er} juillet 1955 — 30 juin 1956);

— approuve le rapport de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune sur le quatrième rapport du commissaire aux comptes;

— donne décharge au secrétaire général et au Secrétariat de l'Assemblée Commune de la gestion financière de l'exercice 1955-1956, clôturé à la somme de frb. 62.874.637.

L'Assemblée Commune

— charge son président de proposer à la Commission des quatre présidents d'examiner comment le rapport du commissaire aux comptes, qui, conformément au dernier alinéa du paragraphe 6 de l'article 78, doit être soumis à l'Assemblée — et ainsi à l'opinion publique —, peut être réduit à de justes proportions, sans qu'il soit pour autant porté atteinte à l'entière indépendance du travail du commissaire aux comptes.»

Présentation et discussion du rapport de M. Charlot,
fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'état prévisionnel général des dépenses administratives et sur le budget de la Communauté pour le sixième exercice financier (1957-1958) (Doc. N° 36)

Interviennent MM. Carboni, Sabass, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Charlot, *rapporteur*.

M. Charlot présente le rapport.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante:

RÉSOLUTION

**relative à l'état prévisionnel général des dépenses administratives et au budget
de la Communauté pour l'exercice 1957-1958**

«L'Assemblée Commune

— constate avec satisfaction que la Haute Autorité a établi et soumis à l'Assemblée un état prévisionnel des besoins financiers de la C.E.C.A. et de leur affectation, sous la forme du document «Budget de la Communauté», comme complément au Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté,

— suit avec intérêt la politique de la Haute Autorité quant au placement des avoirs de la Communauté de façon à combiner à la fois un rendement raisonnable et une liquidité suffisante et à faire en sorte que les placements permettent, dans une certaine mesure, aux industries du charbon et de l'acier d'obtenir, des banques dépositaires, des crédits à moyen terme à taux d'intérêt réduit,

— émet le vœu que le montant des dépenses administratives de la Haute Autorité se stabilise,

— attire l'attention sur l'importance des dépenses entraînées par des enquêtes, des études et les honoraires d'experts,

— insiste pour qu'avant d'entreprendre elle-même une étude ou une enquête, la Haute Autorité recueille, auprès des organismes internationaux spécialisés, tout comme auprès des instituts nationaux, toutes les connaissances acquises et les enquêtes et études déjà réalisées sur l'objet à traiter, et évite ainsi de doubles emplois.»

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mardi 25 juin, à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Présentation et discussion du rapport de M. Armengaud, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur la mission d'étude et d'information effectuée par la Commission du 14 au 19 janvier 1957 dans les régions périphériques de la République fédérale d'Allemagne (Doc. N° 33);

— Présentation et discussion du rapport de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 39);

— Présentation et discussion du rapport de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc N° 38).

La séance est levée à 17 heures 20.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 16 heures 15.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Ordre des travaux

MM. Gozard, Crouzier et Pleven ne pouvant assister à la séance du vendredi 28 juin 1957, M. le président informe l'Assemblée que le Comité des Présidents se réunira demain mercredi 26 juin à 15 heures en vue de modifier l'ordre des travaux.

En conséquence, l'Assemblée fixe à 16 heures la séance de demain mercredi 26 juin après-midi.

Communication de M. le président en exercice du Conseil spécial de Ministres

Interviennent: MM. Rey, *président en exercice du Conseil spécial de Ministres*, Schöne, Bertrand, Sabass, Kapteyn, Rey.

Présentation et discussion du rapport de M. Armengaud, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production sur la mission d'étude et d'information effectuée par la Commission du 14 au 19 janvier 1957 dans les régions périphériques de la République fédérale d'Allemagne (Doc. N° 33).

M. Armengaud présente le rapport.

Interviennent: MM. Birkelbach, Sabass.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Interviennent: MM. Kapteyn, de Block, Schöne, Armengaud, *rapporteur*.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer vendredi sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Modification de l'ordre du jour

Compte tenu de la durée du précédent débat, l'Assemblée décide d'entendre la présentation des rapports de MM. Kapteyn et Bertrand et de reporter à sa séance de demain, mercredi 26 juin, la discussion de ces rapports.

Présentation du rapport de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 39)

M. Kapteyn présente le rapport.

Présentation du rapport de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 38)

M. Bertrand présente le rapport.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mercredi 26 juin 1957, à 10 heures et à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— à 10 heures:

— Discussion du rapport de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 39);

— Discussion du rapport de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 38);

— Présentation et discussion du rapport de M. Lenz, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 35);

— à 16 heures:

— Présentation et discussion du rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 37);

— Présentation du rapport de M. Gozard sur le projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Commune.

Le Comité des Présidents fera à l'Assemblée de nouvelles propositions pour la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures 30.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 1957**PRÉSIDENCE DE M. FURLER***Président*

Interviennent: MM. Nederhorst, Sabass, Gailly.

La séance est ouverte à 10 heures 05.

PRÉSIDENCE DE M. BATTISTA**Adoption du procès-verbal***Vice-président*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport de M. Pleven, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, sur les relations extérieures de la Communauté — chapitres II et III du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 40).

Interviennent: MM. Finet, *membre de la Haute Autorité*, Gailly, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Gailly, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Triboulet, Nederhorst, Sabass, Armengaud, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Bertrand, *rapporteur*.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer vendredi sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Discussion du rapport de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur les transports dans la Communauté et les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 39)

Interviennent: MM. Schaus, Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*, Debré, Kapteyn, *rapporteur*, Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer vendredi sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

Présentation et discussion du rapport de M. Lenz, fait au nom de la Commission des affaires sociales sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 35)

M. Lenz présente le rapport.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER*Président*

Discussion du rapport de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 38)

Interviennent: MM. Gailly, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Gailly, Sassen.

Modification de l'ordre du jour

L'Assemblée décide de poursuivre cet après-midi la discussion du rapport de M. Lenz sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (Doc. N° 35) avant d'entamer la discussion du rapport de M. Pohle (Doc. N° 37).

La séance est suspendue à 13 heures 35.

La séance est reprise à 16 heures 30.

Suite de la discussion du rapport de M. Lenz, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 35)

Interviennent: MM. Nederhorst, René Mayer, *président de la Haute Autorité*.

Modification de l'ordre des travaux

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée fixe ainsi l'ordre de ses travaux:

1°) Cet après-midi et ce soir:

— Suite de la discussion du rapport de M. Lenz sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (Doc. N° 35);

— Discussion du rapport de M. Pohle sur le fonctionnement du marché commun (Doc. N° 37);

— Discussion du rapport de M. Armengaud sur le prix du charbon (Doc. N° 34).

2°) Jeudi 27 juin, à 15 heures 30:

— Discussion du projet de rapport de M. Gozard sur l'activité de l'Assemblée Commune;

— Discussion du rapport de M. Pleven sur les relations extérieures de la Communauté (Doc. N° 40);

— Discussion du rapport de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (Doc. N° 32);

— Discussion du rapport de M. Poher sur les concentrations.

3°) Vendredi 28 juin:

— *de 11 heures à 13 heures:* discussion des propositions de résolutions présentées par les commissions;

— *et, à partir de 15 heures,* éventuellement, achèvement des discussions restant inscrites à l'ordre du jour, étant entendu que le rapport initialement prévu de la Commission du règlement sera discuté lors d'une session ultérieure.

Suite de la discussion du rapport de M. Lenz, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 35)

Interviennent: MM. Pelster, Bertrand.

PRÉSIDENCE DE M. BATTISTA

Vice-président

Interviennent: MM. Lenz, *rapporteur*, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Sassen, Finet, *membre de la Haute Autorité*.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

Interviennent: MM. Nederhorst, Finet, *membre de la Haute Autorité*.

L'Assemblée, qui sera éventuellement appelée à se prononcer vendredi sur le texte d'un dispositif présenté par la commission, prend acte des déclarations qu'elle vient d'entendre.

La séance est suspendue à 19 heures 40.

La séance est reprise à 21 heures 40.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Présentation et discussion du rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 37)

M. Pohle présente le rapport.

Intervient: M. De Smet.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Intervient: M. Schöne.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Intervient: M. René Mayer, *président de la Haute Autorité*.

Modification de l'ordre du jour

Interviennent: MM. Blank, Fohrmann, *président*, Kapteyn, Nederhorst, Kreyssig, Fohrmann, *président*, Kapteyn, Fohrmann, *président*, Kapteyn, Fohrmann, *président*.

Sur proposition de M. le président, l'Assemblée décide de tenir séance jeudi 27 juin à 10 heures 30, afin de poursuivre la discussion du rapport de M. Pohle sur le fonctionnement du marché commun (Doc. N° 37) et de discuter le rapport de M. Armengaud sur le prix du charbon (Doc. N° 34), avant d'entamer la discussion du projet de rapport de M. Gozard.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à jeudi 27 juin, à 10 heures 30 et à 15 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

— Suite de la discussion du rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 37);

— Présentation, discussion et vote du rapport de M. Armengaud, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur le problème des prix du charbon et la proposition de résolution Doc. N° 17 (1956—1957) (Doc. N° 34);

— Présentation par M. Gozard, discussion et vote du projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Commune de 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957;

— Présentation, discussion et vote du rapport de M. Pleven, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, chapitres II et III du Cinquième Rapport général sur l'activité de la

Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 40);

— Présentation et discussion du rapport de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, sur le développement du marché commun (quatrième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957; chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. N° 32);

— Eventuellement présentation, discussion et vote du rapport de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté.

La séance est levée le jeudi 27 juin à 0 heure 10.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 1957

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 10 heures 45.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Modification de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le président, l'Assemblée décide de reporter la présentation par M. Gozard et la discussion du projet de rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Commune du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957 après la discus-

sion du rapport de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (Doc. N° 32).

Suite de la discussion du rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 37)

Intervient: M. Nederhorst.

Motion d'ordre

Interviennent: MM. Furler, *président*, Nederhorst, Furler, *président*.

L'Assemblée accepte, à titre exceptionnel, que figurent au compte rendu in extenso des documents statistiques dont l'orateur n'a pas donné lecture.

Suite de la discussion du rapport de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956—13 avril 1957) (Doc. N° 37)

Interviennent: MM. Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Triboulet, Sassen, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*.

La discussion du rapport de M. Pohle est déclarée close.

Modification de l'ordre du jour

Interviennent: MM. Poher, Furler, *président*, Gozard, Furler, *président*, Gozard, Furler, *président*.

L'Assemblée décide d'examiner au début de cet après-midi le rapport de M. Pleven sur les relations extérieures de la Communauté (Doc. N° 40).

La séance est suspendue à 13 heures.

La séance est reprise à 15 heures 35.

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport complémentaire de M. Bertrand, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 41);

— Rapport complémentaire de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur le problème des transports dans la Communauté, notamment les paragraphes 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 42).

Modification de l'ordre des travaux

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée confirme M. Gozard dans sa mission de rapporteur et délégué, à titre exceptionnel, au Comité des Présidents le pouvoir d'adopter définitivement, au cours d'une séance ultérieure, le rapport à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe sur l'activité de l'Assemblée Commune du 1^{er} juillet 1956 au 30 juin 1957.

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide d'aborder les discussions prévues pour cet après-midi dans l'ordre suivant:

— Discussion du rapport de M. Pleven sur les relations extérieures de la Communauté (Doc. N° 40);

— Discussion des rapports de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (Doc. N° 32) et de M. Armengaud sur le prix du charbon (Doc. N° 34), ces deux rapports faisant l'objet d'une discussion commune;

— Eventuellement discussion du rapport de M. Poher sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté.

Présentation et discussion du rapport de M. Pleven, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, sur les relations extérieures de la Communauté, chapitres II et III du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 40)

M. Pleven présente le rapport.

Interviennent: MM. Teitgen, Carboni, Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*, Giachero, *membre de la Haute Autorité*, Struye, Spierenburg, *membre de la Haute Autorité*, Pleven, *rapporteur*, Struye, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Pleven, *rapporteur*, Guglielmone, *président de la Commission*.

L'Assemblée, saisie par M. Struye d'une proposition de modification à la proposition de résolution présentée par la Commission, décide d'interrompre la discussion.

Présentation de discussion des rapports, soumis à discussion commune, de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (quatrième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957, chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. N° 32) et de M. Armengaud sur le problème des prix du charbon et la proposition de résolution Doc. N° 17 (1956-1957) (Doc. N° 34), faits au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production.

M. de Menthon présente le premier rapport.

Modification de l'ordre du jour

L'Assemblée décide de reporter la discussion du rapport de M. Poher sur les concentrations d'entreprises dans la Communauté à une session ultérieure.

Suite de la présentation et discussion des rapports, soumis à discussion commune, de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (quatrième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957, chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. N° 32) et de M. Armengaud sur le problème des prix du charbon et la proposition de résolution Doc. N° 17 (1956-1957) (Doc. N° 34), faits au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

M. Armengaud présente le second rapport.

Suite de la discussion du rapport de M. Pleven, fait au nom de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté, sur les relations extérieures de la Communauté, chapitres II et III du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 40)

Au paragraphe premier de la proposition de résolution, l'Assemblée adopte l'amendement N° 1 de M. Struye et remplace en conséquence l'alinéa a) ainsi rédigé:

«a) à la négociation d'un accord de libre échange dans le domaine du charbon, de la ferraille et de l'acier entre les six pays de la Communauté et la Grande-Bretagne,»

par la disposition suivante:

«a) à la négociation d'un accord de libre échange qui, en toute hypothèse, pourrait s'appliquer avec un minimum de délai au domaine du charbon, de la ferraille et de l'acier entre les six pays de la Communauté et la Grande-Bretagne,»

Sur le paragraphe 2 interviennent: M. Carboni, Pleven, *rapporteur*.

L'Assemblée prend acte que la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté fera connaître au Groupe de travail les suites de la résolution qui est soumise à l'Assemblée.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution ainsi modifiée:

RÉSOLUTION**relative aux relations extérieures de la Communauté**

«L'Assemblée Commune,

— ayant pris acte du 5^e Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956—13 avril 1957);

— constatant que l'activité de la Haute Autorité dans le domaine des relations extérieures s'est développée de façon satisfaisante, contribuant à garder à la Communauté son caractère ouvert vis-à-vis des pays tiers,

1. — considérant que le travail au sein du Conseil d'Association avec la Grande-Bretagne entraîne une coopération progressive,

— considérant que les négociations au sein du Conseil pour une harmonisation des tarifs extérieurs de la Communauté et de ceux de la Grande-Bretagne procèdent favorablement,

— considérant qu'il appartient à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en tant que première expérience de marché commun, d'ouvrir la voie à l'établissement d'une zone de libre échange,

invite la Haute Autorité à saisir les gouvernements des six Etats membres de la Communauté d'une proposition tendant :

a) à la négociation d'un accord de libre échange, qui en toute hypothèse pourrait s'appliquer avec un minimum de délai au domaine du charbon, de la ferraille et de l'acier, entre les six pays de la Communauté et la Grande-Bretagne,

b) à la négociation d'un accord de libre échange, de même type et dans le même domaine, avec les autres pays membres de l'O.E.C.E.;

invite, dans le même but, les gouvernements des pays membres à faire participer la Haute Autorité au Groupe de travail de l'O.E.C.E. chargé d'étudier la création d'une zone de libre échange liée au marché commun général ;

2. — considérant qu'il est nécessaire pour définir rationnellement les objectifs généraux de la Communauté de tenir compte des sources d'énergie autres que le charbon,

— considérant que le Conseil de Ministres a chargé la Haute Autorité de lui soumettre des propositions pour une politique commune de l'énergie,

invite la Haute Autorité à proposer au Conseil de Ministres la création de liaisons permanentes entre elle et toutes autorités compétentes dans le territoire de la Communauté et dans chacun des six pays, aussi bien que dans les pays tiers, en ce qui concerne les diverses sources d'énergie autres que le charbon, et de tenir l'Assemblée au courant des progrès réalisés dans ce sens ;

3. — rappelant que la résolution adoptée par l'Assemblée le 15 février 1957 avait déjà invité la Haute Autorité à intensifier son effort dans le domaine de l'information,

— considérant la nécessité de propager davantage les buts pacifiques de l'Europe des Six,

invite la Haute Autorité à poursuivre son effort dans le domaine de l'information, sans en exclure par principe les pays de l'Europe orientale, dont le régime politique est différent de celui des pays membres de la C.E.C.A.

Discussion des rapports, soumis à discussion commune, de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun (quatrième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957, chapitres XII, XIII, XIV et XV) (Doc. N° 32) et de M. Armengaud sur le problème des prix du charbon et la proposition de résolution Doc. N° 17 (1956-1957) (Doc. N° 34), faits au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

Intervient: M. Kapteyn.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Interviennent: MM. Triboulet, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Kapteyn, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Daum, *membre de la Haute Autorité*, de Menthon, *rapporteur*, Armengaud, *rapporteur*, Kapteyn, Coppé, *vice-président de la Haute Autorité*, Kapteyn.

L'Assemblée procède à l'examen de la proposition de résolution présentée par la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production en conclusion du rapport de M. Armengaud sur le problème des prix du charbon.

Sur l'amendement N° 1 de MM. Pleven et Sassen, interviennent: MM. Poher, suppléant M. Pleven, Kapteyn, Poher.

L'Assemblée adopte l'amendement N° 1 et remplace en conséquence le dernier alinéa de la proposition de résolution ainsi rédigé:

«b) à tenir régulièrement au courant les commissions compétentes de l'Assemblée de l'état d'avancement de ses travaux au fur et à mesure des résultats de ces enquêtes.»

par la disposition suivante:

«b) à examiner, en collaboration avec les commissions compétentes de l'Assemblée Commune et compte tenu des dispositions de l'article 47 du Traité, les conclusions à tirer de ces études.»

L'Assemblée adopte la résolution ainsi modifiée:

RÉSOLUTION

sur le problème des prix du charbon

«L'Assemblée Commune,

considérant

— que dans presque tous les pays de la Communauté le prix du charbon n'a pas pu se former librement au cours des dernières décades ;

— que les charges pesant sur les charbonnages sont très différentes non seulement si l'on compare entre eux les divers bassins de la Communauté, mais surtout par comparaison avec les charbonnages des pays tiers, comme, par exemple, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ;

— que le développement de la productivité moyenne dans les charbonnages demeure très en retard par comparaison non seulement avec les autres branches industrielles de la Communauté, mais encore avec les charbonnages américains ;

— qu'en raison du caractère pénible du travail dans les charbonnages et dans le but d'obtenir la main-d'œuvre nécessaire, les charbonnages sont obligés de payer des salaires de pointe ;

— que l'importance du rapport chiffre d'affaires — capital dans les charbonnages est, de façon disproportionnée, beaucoup plus faible que dans les autres industries lourdes ;

— que les industries de la Communauté utilisant le charbon comme matière première de base doivent demeurer, respectivement devenir, aptes à soutenir la concurrence des industries d'autres pays, par exemple des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne ;

convaincue

— que le problème des prix est l'un des points les plus importants de la politique charbonnière,

invite la Haute Autorité :

a) à faire procéder, éventuellement par des experts indépendants, à une enquête sur les charges pesant sur les charbonnages, sur la composition de leurs prix de revient, sur la formation et le niveau des prix au stade de la production, ainsi que sur ceux au stade de la consommation industrielle et domestique, sur l'utilisation des bénéfices ou la couverture des pertes dans les charbonnages de la Communauté, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis,

b) à examiner, en collaboration avec les commissions compétentes de l'Assemblée Commune et compte tenu des dispositions de l'article 47 du Traité, les conclusions à tirer de ces études.»

En conclusion de la discussion du rapport de M. de Menthon sur le développement à long terme du marché commun, l'Assemblée décide de se prononcer demain vendredi sur le texte d'un dispositif présenté par la Commission.

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Bertrand, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 41);

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport complémentaire de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 43).

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur le problème des transports dans la Communauté, notamment les chiffres 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 42);

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain vendredi 28 juin, à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Présentation, discussion et vote du rapport complémentaire de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 43);

— Eventuellement présentation, discussion et vote des rapports complémentaires présentés par:

— la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production;

— la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines.

La séance est levée à 19 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 28 JUIN 1957

PRÉSIDENTENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 12 heures 05.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport complémentaire de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 44).

Modification de l'ordre du jour

Interviennent: MM. Furler, *président*, Poher, Furler, *président*.

L'Assemblée décide de discuter immédiatement le rapport complémentaire de M. Pohle,

fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté; 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 43).

Présentation et discussion du rapport complémentaire de M. Pohle, fait au nom de la Commission du marché commun, sur le fonctionnement et la structure du marché commun (deuxième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 43)

M. Poher, suppléant M. Pohle, présente le rapport complémentaire.

Interviennent: MM. René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Poher, *rapporteur suppléant*.

Sur proposition de M. Poher, rapporteur suppléant, dans le 4^e alinéa de la proposition de résolution, les mots «consacrer une attention accrue» sont remplacés par les mots «consacrer une attention particulière».

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution ainsi modifiée:

RÉSOLUTION**sur le fonctionnement et la structure du marché commun***«L'Assemblée Commune*

— constate avec satisfaction que la Haute Autorité, au lieu de rédiger son Rapport général d'un point de vue qui avait été surtout pragmatique jusqu'ici, le fait précéder d'une introduction de contenu politique, où sont exposés dans leurs implications les problèmes à court et à long terme du marché commun;

— appuie l'action que la Haute Autorité mène dans le domaine de l'approvisionnement en charbon, en s'efforçant notamment d'établir des plans de livraison à l'usage des principaux bassins producteurs et de stabiliser les importations charbonnières, et rappelle à ce propos la résolution adoptée par l'Assemblée le 30 novembre 1956;

— invite la Haute Autorité à suivre de près l'exécution de ses décisions portant réorganisation du système de vente du charbon de la Ruhr et espère que la modification des règles commerciales, intervenue notamment aux Pays-Bas, aura les effets que l'Assemblée avait déjà réclamés en de précédentes occasions; émet le vœu que les problèmes de l'O.K.U. et de l'A.T.I.C. reçoivent à bref délai une solution conforme au Traité;

— estime que la Haute Autorité devrait consacrer une attention particulière au problème des importations de minerai de fer;

— souligne l'importance, pour le développement de l'industrie sidérurgique de la Communauté, du problème de la ferraille, dont la solution constructive est urgente;

— appuie la Haute Autorité dans ses efforts tendant à réduire l'emploi spécifique de charbon, de coke et de ferraille;

— invite la Haute Autorité à se pencher très attentivement sur les aspects structurels du problème des laminoirs indépendants;

— attire l'attention de la Haute Autorité sur le fait que l'accroissement, constaté en 1955, des échanges de produits de l'industrie charbonnière et sidérurgique entre pays de la Communauté ne s'est pas maintenu l'an dernier pour certains produits;

— attend de la Haute Autorité qu'en se conformant à l'article 3-c du Traité elle accorde une attention spéciale à la tendance à la hausse des prix des produits de l'industrie sidérurgique et aux causes de cette tendance;

— a la conviction qu'avant l'expiration de la période transitoire l'intégration de certains charbonnages belges dans le marché commun devra faire encore d'importants progrès;

— insiste formellement sur la nécessité d'une meilleure coopération de la Haute Autorité et des gouvernements et souligne le fait que la première condition d'une telle coopération est que les gouvernements s'abstiennent d'user unilatéralement de leur influence dans les domaines relevant de la compétence de la Haute Autorité, en particulier en matière de formation des prix;

— estime indispensable que la Haute Autorité et les gouvernements parviennent, en dépit des différences caractérisant les structures économiques nationales, à mettre au point une politique coordonnée de la conjoncture et regrette que le Conseil de Ministres ne soit pas parvenu jusqu'ici à réaliser la coordination en question.»

Présentation et discussion du rapport complémentaire de M. Bertrand, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les conditions de vie et de travail dans la Communauté (troisième partie du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté: 9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 41)

Interviennent: M. René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Nederhorst, Bertrand, *rapporteur*.

M. Bertrand présente le rapport complémentaire.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION

relative aux conditions de vie et de travail dans la Communauté

«L'Assemblée Commune,

vu le Cinquième Rapport général de la Haute Autorité et en particulier la troisième partie relative aux conditions de vie et de travail dans la Communauté;

entendu les débats sur cette question;

se référant aux vœux exprimés dans des résolutions antérieures;

en ce qui concerne l'évolution sociale dans la Communauté:

1. constate avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée la Haute Autorité a pris davantage l'initiative de contribuer à la solution de certains problèmes sociaux;
2. apprécie la comparaison, établie par la Haute Autorité, des revenus réels et des conditions de travail dans les industries de la Communauté et invite la Haute Autorité à poursuivre ses travaux en ce domaine;
3. constate qu'elle ne pourra néanmoins émettre de jugement, sur le point de savoir si l'intégration a procuré des avantages particuliers aux travailleurs de l'industrie charbonnière et sidérurgique, qu'après avoir reçu des indications précises sous forme d'études comparatives et de données statistiques relatives à l'évolution du niveau de vie et des conditions de travail dans les autres secteurs économiques;
4. estime que pour augmenter les effectifs de la main-d'œuvre minière il est spécialement urgent d'édicter un statut du mineur, valable pour toute la Communauté et conférant des avantages particuliers à cette profession;

en ce qui concerne les activités sociales de la Haute Autorité:

5. constate que la Haute Autorité, malgré ses louables efforts, n'est pas parvenue jusqu'ici à atténuer la pénurie de logements et que le manque d'habitations à l'usage des travailleurs de l'industrie charbonnière et sidérurgique reste un problème grave;
6. insiste auprès de la Haute Autorité pour qu'à l'occasion de la définition d'une politique du logement il soit largement tenu compte des vœux des futurs bénéficiaires en ce qui concerne l'option entre la location et l'accession à la propriété des immeubles à construire;

7. invite la Haute Autorité à procéder à de nouvelles enquêtes sur le manque effectif d'habitations et, sur la base de ces enquêtes, à définir une politique de construction d'habitations;
8. prend acte de la déclaration selon laquelle la Haute Autorité adopte comme règle générale, dans ses programmes de construction, de ne pas établir de liaison entre bail et contrat de travail, sauf en ce qui concerne certains appartements pour célibataires;
9. émet le vœu qu'une enquête soit également entreprise sur le nombre de baraques existant encore dans les pays de la Communauté et habitées par des travailleurs, et que les gouvernements et les autorités locales contribuent à remplacer aussi rapidement que possible les baraques et baraquements par des habitations salubres et décentes;
10. regrette que la haute conjoncture actuelle n'ait pas suffisamment été mise à profit pour la mise en œuvre des mesures de reconversion et de réadaptation nécessaires;
11. demande à la Haute Autorité d'accorder une attention spéciale aux problèmes que la libre circulation de la main-d'œuvre pose du point de vue de l'adaptation des travailleurs à leur nouveau milieu de travail;
12. exprime le vœu de voir les autorités locales et régionales associées aux mesures prises en faveur de la réadaptation;
13. souhaite que soit adopté et appliqué le plus rapidement possible l'accord multilatéral relatif au régime de sécurité sociale des travailleurs migrants, dont les principes généraux ont été unanimement acceptés par le Conseil spécial de Ministres, en février 1957;
14. estime que ce projet d'accord devrait s'appliquer non seulement aux travailleurs de tout pays de la Communauté, mais également, sur la base de la réciprocité, aux travailleurs venus de pays tiers et occupés dans la Communauté;
15. insiste auprès du Conseil spécial de Ministres afin qu'il examine dans quelle mesure ledit projet d'accord pourra, dans certaines conditions, être appliqué également aux apatrides et aux réfugiés;
16. considère la création de commissions mixtes d'employeurs et de travailleurs comme un moyen de nature à faciliter l'harmonisation des conditions sociales;
17. suggère à la Haute Autorité de prendre contact avec les gouvernements en vue d'influencer l'attitude de certains partenaires sociaux peu favorables jusqu'ici à la constitution de telles commissions mixtes;
18. invite la Haute Autorité à ne négliger dans ses travaux absolument aucun des aspects des facteurs humains intervenant dans la sécurité du travail;
19. espère que l'intensification des travaux de recherche médicale auxquels la Haute Autorité participe financièrement fera réaliser des progrès considérables en matière d'hygiène du travail;

en ce qui concerne la politique sociale de la Haute Autorité:

20. a pris acte avec intérêt des explications fournies par la Haute Autorité aux paragraphes 264 et suivants du Rapport général, relatifs aux objectifs sociaux de la Communauté, et les considère comme un premier pas vers la définition des objectifs sociaux visés à la résolution adoptée par l'Assemblée Commune le 15 février 1957;

invite toutefois la Haute Autorité à préciser dans les plus brefs délais la possibilité de réaliser des améliorations sociales au cours des quinze prochaines années;

21. invite en outre la Haute Autorité à accorder, compte tenu de l'évolution technique générale, une attention particulière à l'automatisation des installations de production, ainsi qu'à l'existence de possibilités suffisantes de stockage en vue de la stabilisation du niveau de l'emploi;

22. invite la Haute Autorité à lui communiquer, ainsi qu'aux commissions compétentes, les conclusions des études entreprises sur la liaison entre la structure et le niveau des salaires d'une part, le rendement et la productivité d'autre part, dès que lesdites études seront terminées.»

Motion d'ordre

Interviennent: MM. Furler, *président*, Fohrmann, Furler, *président*.

L'Assemblée décide de suspendre la séance jusqu'à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 12 heures 35.

La séance est reprise à 14 heures 40.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport complémentaire de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, aux rapports de M. de Menthon (Doc. N° 32, 1956-1957) et de M. Armengaud (Doc. N° 33, 1956-1957) sur les problèmes des investissements et du développement de la production à long terme (Doc. N° 45).

Sur proposition de M. Schöne, *président de la Commission*, dans le paragraphe 3 les mots «à la mise en œuvre d'une politique énergétique commune» sont remplacés par les mots «à la coordination d'une politique énergétique commune».

Présentation et discussion du rapport complémentaire de M. Kapteyn, fait au nom de la Commission des transports, sur le problème des transports dans la Communauté, notamment les chiffres 5 et 137 à 147 du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) (Doc. N° 42)

M. Kapteyn présente le rapport complémentaire.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION

sur le problème des transports de la Communauté

«L'Assemblée Commune

1. se félicite de ce que la Haute Autorité a clairement relevé dans son 5^e Rapport général les difficultés s'opposant à une solution satisfaisante des problèmes des transports pour le marché commun du charbon et de l'acier;
2. souligne à nouveau la nécessité de parvenir à une politique des transports commune des pays de la Communauté;
3. se réserve de revenir sur le problème des transports de la Communauté dans le cadre plus large de la coordination générale des transports;

4. se félicite des progrès réalisés par la Haute Autorité dans l'établissement d'une statistique des transports;
5. constate avec satisfaction le progrès des travaux de la Haute Autorité sur la question des disparités dans les frets de la navigation fluviale;
6. regrette que jusqu'ici les gouvernements ne se soient pas mis d'accord sur cette question et espère que cet accord interviendra lors de la prochaine session du Conseil spécial de Ministres, afin de permettre l'entrée en vigueur dans le plus bref délai possible d'une convention à ce sujet, et rappelle les suggestions qu'elle a faites dans ses résolutions précédentes sur cette question dont l'examen est depuis longtemps en cours;
7. espère que le délai du 15 octobre 1957 prévu pour l'élaboration d'un projet de convention relatif au règlement des problèmes de transport routier sera respecté;
8. souligne la nécessité d'une publication des tarifs, frets et conditions de transport non seulement dans le domaine du rail, mais également dans ceux de la route et de la voie d'eau;
9. suggère que la Haute Autorité termine l'examen des tarifs spéciaux le plus rapidement possible, notamment en ce qui concerne les tarifs de soutien et de concurrence appliqués aux transports de charbon;
10. signale que les inconvénients provoqués par l'application des articles 127 et 257 du Code des Douanes français — qui ne correspondent d'ailleurs pas à l'esprit du Traité — n'ont pas trouvé jusqu'ici une solution pleinement satisfaisante.

Présentation et discussion du rapport complémentaire de M. Bertrand, fait au nom de la Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines, sur les parties du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté (9 avril 1956 — 13 avril 1957) relatives à la sécurité et au sauvetage dans les mines (Doc. N° 44)

M. Sabass, *président de la Commission*, suppléant M. Bertrand, présente le rapport complémentaire.

Sur proposition de M. Sabass, l'Assemblée décide de rectifier ainsi le texte allemand, à la 3^e ligne du paragraphe 2: «um in der Aussprache...» et de remplacer le dernier alinéa de ce paragraphe ainsi rédigé:

«— à faire progresser sensiblement, par son comité d'experts, les travaux dans le domaine de la sécurité minière des travailleurs de la Communauté;»

par la disposition suivante:

«— à faire progresser sensiblement, par ses avis compétents, les travaux dans le domaine de la sécurité minière des travailleurs de la Communauté;»

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution ainsi modifiée:

RÉSOLUTION**relative à la sécurité et au sauvetage dans les mines***«L'Assemblée Commune,*

1. sensible à l'appel lancé de toutes parts et, d'une manière toujours plus pressante, en raison des douloureuses catastrophes qui ont frappé les travailleurs des mines de la Communauté;
2. invite le Conseil spécial de Ministres:
 - à assister à la session de l'Assemblée Commune en novembre prochain, à Rome, afin d'informer l'Assemblée, lors des discussions relatives aux rapports de ses commissions compétentes, sur le Rapport final de la Conférence pour la sécurité dans les mines de houille,
 - à faire progresser sensiblement, par ses avis compétents, les travaux dans le domaine de la sécurité minière des travailleurs de la Communauté;
3. insiste sur la nécessité urgente de constituer l'organe permanent proposé par la Conférence sur la sécurité dans les mines de houille, afin que celui-ci puisse commencer immédiatement ses travaux;
4. demande que cet organe soit muni des pouvoirs prévus dans les conclusions de la Conférence, compte tenu également des suggestions faites dans le rapport de sa Commission de la sécurité et du sauvetage dans les mines;
5. exprime dès maintenant le désir de recevoir le rapport annuel que l'organe permanent établira;
6. invite les Gouvernements à prendre d'ores et déjà les mesures nécessaires en vue de mettre en œuvre les propositions de nature urgente qui figurent dans le rapport de la Conférence, sans attendre la constitution de l'organe permanent;
7. invite enfin la Haute Autorité à poursuivre les efforts entrepris pour obtenir la convocation d'une deuxième conférence, celle-ci devant être chargée d'étudier les problèmes de la sécurité dans les mines de fer et dans la sidérurgie.»

Présentation et discussion du rapport complémentaire de M. de Menthon, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, aux rapports de M. de Menthon (Doc. N° 32, 1956-1957) et de M. Armengaud (Doc. N° 33, 1956-1957), sur les problèmes des investissements et du développement de la production à long terme (Doc. N° 45)

M. de Menthon présente le rapport complémentaire.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la résolution suivante:

RÉSOLUTION**relative aux problèmes des investissements et du développement de la production à long terme***«L'Assemblée Commune*

1. se félicite des progrès considérables réalisés par la Haute Autorité au cours du dernier exercice dans la définition des objectifs généraux, l'élaboration d'une politique charbonnière et la précision d'une contribution aux recherches techniques;

2. se félicite de voir la demande récemment adressée par les six gouvernements à la Haute Autorité ouvrir enfin la voie à la définition d'une politique d'ensemble de l'énergie dans le sens depuis longtemps souhaité par elle;
3. invite la Haute Autorité à associer régulièrement ses commissions compétentes aux travaux dont elle a été ainsi chargée, tendant non seulement à une définition, mais également à la coordination d'une politique énergétique commune;
4. estime que la valeur exacte des objectifs généraux, définis conformément à l'article 46 alinéa 3 du Traité, a encore besoin d'être précisée;
5. invite la Haute Autorité à approfondir les études relatives aux comparaisons et aux prévisions concernant l'évolution des prix respectifs du charbon de la Communauté, du charbon importé et du pétrole;
6. demande à la Haute Autorité d'étudier dans quelles conditions la structure de l'industrie charbonnière ainsi que la nécessité d'une politique de développement à long terme peuvent être conciliées avec une politique conjoncturelle de flexibilité des prix;
7. demande à la Haute Autorité d'examiner d'une manière approfondie la politique de stockage préconisée par elle dans son Rapport général et, approuvant l'initiative prise par la Haute Autorité pour encourager la conclusion de contrats d'importation à long terme, lui demande d'être toujours exactement informée de ces engagements à long terme; la Haute Autorité devra tenir compte dans cette politique de stockage et d'importation de la protection charbonnière intérieure contre les aléas conjoncturels;
8. demande à la Haute Autorité de promouvoir la coordination de la politique commerciale des divers gouvernements en matière d'importation charbonnière;
9. invite la Haute Autorité à examiner si d'autres sources d'approvisionnement en charbon et en lignite, par exemple en Pologne ou en Tchécoslovaquie, peuvent contribuer à satisfaire les besoins de la Communauté;
10. regrette que la production charbonnière reste inférieure aux possibilités d'extraction et souligne l'extrême gravité du problème de la productivité et du nombre des mineurs de fond;
11. invite la Haute Autorité à parvenir rapidement, en collaboration avec les gouvernements, aux décisions communes indispensables pour le financement de l'ouverture de nouveaux sièges d'extraction;
12. se félicite de voir un équilibre s'amorcer entre les capacités des divers stades de production de l'industrie sidérurgique;
13. invite la Haute Autorité à encourager, dans la sidérurgie en premier lieu, les investissements susceptibles d'économiser le coke et la ferraille et de diminuer le prix de revient;
14. se félicite de l'emprunt conclu par la Haute Autorité sur le marché des capitaux américain et souhaite que la Haute Autorité soit bientôt en mesure de conclure de nouveaux emprunts, soit sur les marchés tiers, soit sur ceux des marchés des capitaux de la Communauté qui sont favorisés par des taux d'intérêts moins élevés;
15. regrette la position juridique prise par la Haute Autorité en ce qui concerne l'application de l'article 54 alinéa 1 du Traité, dans le cas d'une demande de garantie à elle adressée par une entreprise relevant de la Communauté;
16. regrette que le Rapport général ne contienne que de trop brefs passages sur la recherche technique en dépit de l'importance primordiale de cette question et que les gouvernements ainsi que les entreprises aient jusqu'ici insuffisamment apprécié l'urgence de réalisations dans ce domaine et le rôle que la Haute Autorité y est appelée à jouer par le Traité;
17. invite la Haute Autorité à accélérer les travaux de normalisation et à resserrer les liaisons avec les divers instituts nationaux de normalisation.
18. demande à la Haute Autorité de tenir compte des différentes observations faites dans le rapport de la Commission des investissements sur sa mission d'études et d'informations dans les régions périphériques de l'Allemagne fédérale en janvier 1957 en s'inspirant des débats intervenus à l'Assemblée.»

Communication de M. le président concernant la première session extraordinaire de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1957—1958

Intervient: M. Furler, *président*.

Allocution de M. le président

Intervient: M. Furler, *président*.

Adoption du procès-verbal de la présente séance

L'Assemblée adopte le présent procès-verbal.

Clôture de la session

M. le président déclare close la session ordinaire de l'exercice 1956-1957.

La séance est levée à 15 heures 10.

ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL

BULLETIN DES QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION N° 47

de M. C. P. Hazenbosch,
Membre de l'Assemblée Commune

(17 mai 1957)

Quelle influence aurait, de l'avis de la Haute Autorité, la généralisation de la semaine de 5 jours et de 40 heures dans chacune des industries auxquelles s'applique le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, sur :

a) l'approvisionnement en énergie, en combustible domestique et en coke dans la Communauté ;

b) la position concurrentielle des produits relevant du Traité ;

c) les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs généraux de la Haute Autorité ?

RÉPONSE

de la Haute Autorité

(22 juin 1957)

La question posée concernant « l'influence qu'aurait la généralisation de la semaine de 5 jours et de 40 heures dans chacune des industries auxquelles s'applique le Traité » semble devoir être précisée comme suit :

a) Il est admis que la durée du travail et la durée de la semaine de travail s'appliquent à l'emploi du personnel et non pas à l'utilisation des installations.

b) Il est admis que la semaine de 5 jours et de 40 heures sera instituée pour les six écono-

mies nationales de la Communauté dans leur ensemble, et non pas pour les seules industries minière et sidérurgique.

Il convient également de souligner avec force que la réduction de la durée du travail a des effets différents sur l'industrie minière et sur l'industrie sidérurgique.

Dans ces conditions, les questions posées appellent les réponses suivantes :

Ad a) Approvisionnement en énergie

1. L'approvisionnement en énergie des pays de la Communauté diminuera au cours de la première période qui suivra la réduction de la durée du travail et de la semaine de travail, étant donné que la réduction du nombre d'heures ouvrées entraînera tout d'abord une certaine régression de la production énergétique intérieure.

Il convient toutefois de tenir compte du fait que la production intérieure de la Communauté ne couvre que 70 % environ de ses besoins en énergie⁽¹⁾ et que l'importation d'énergie, sous forme de charbon particulièrement, pourrait être facilement modifiée. Une diminution de 10 % de la durée du travail du personnel n'influencerait tout d'abord que la production d'énergie intérieure, qui baisserait de 7 % environ.

Par ailleurs, une partie non négligeable de la production énergétique intérieure ne dépend pratiquement pas de la durée du travail du personnel. Ceci est le cas pour le pétrole, le gaz naturel et l'énergie hydraulique qui représentaient, en 1955, près de 9 % de la production d'énergie primaire de la Communauté (pour les sources d'énergie secondaire, ce pourcentage est, sans aucun doute, bien plus élevé).

Il convient donc de réduire d'environ 9 % cette diminution évaluée à 7 % de la production d'énergie primaire intérieure. En prenant pour base la seule énergie primaire, une réduction de 10 % par exemple du nombre d'heures ouvrées par semaine entraînerait à court terme une réduction totale d'environ 6 % de l'approvisionnement en énergie.

2. Si la réduction de la durée du travail par jour et par semaine s'étend à l'ensemble de l'économie, elle provoquera là aussi immédiatement et à court terme une certaine régression des besoins. Cette régression n'affectera pas, il est vrai, de façon uniforme tous les secteurs de l'économie. Parmi les trois grands consommateurs d'énergie — l'industrie, les transports, les foyers domestiques et petits consommateurs — l'industrie verra, avec une durée de travail réduite, sa consommation d'énergie diminuer dans la mesure où il ne s'agit pas de

processus de production continus, et sans arrêts possibles. Les processus ininterrompus intéressent précisément les grands consommateurs d'énergie, comme la chimie, l'industrie sidérurgique, l'industrie des métaux non ferreux et les producteurs de certains matériaux de construction, etc.; on peut admettre que l'approvisionnement de ces utilisateurs représentera environ 50 % de l'ensemble des fournitures à l'industrie. Une diminution de 10 % de la durée du travail dans l'industrie entraînerait ainsi tout d'abord une diminution directe des besoins en énergie de ce secteur d'environ 5 %. Dans le secteur des transports, les chemins de fer absorbent presque 50 % de la consommation d'énergie. Ici, la régression initiale de l'activité de production, surtout dans les industries transformatrices, pourrait également provoquer une certaine contraction des besoins (transport de marchandises), alors que, dans les autres modes de transport, il n'y a pas lieu de s'attendre à des modifications importantes. La réduction de 10 % de la durée du travail aurait aussi pour effet une diminution d'environ 5 % des besoins en énergie du secteur des transports. La troisième grande catégorie de consommateurs (foyers domestiques et petits consommateurs), pour autant qu'il s'agit de combustibles pour foyers domestiques dans le sens étroit du terme, est largement indépendante de la durée du travail dans l'industrie; on ne peut donc pas s'attendre à une régression des besoins. Il ressort de toutes ces considérations qu'avec une réduction générale de 10 % de la durée du travail du personnel on aboutira à une diminution globale d'environ 3 à 4 % des besoins⁽²⁾.

Avec une réduction de 10 % par exemple de la durée du travail de personnel, l'écart ne serait en moyenne pas très important à court terme entre la régression de l'approvisionnement en énergie et la régression des besoins en énergie, surtout si l'on prend en considération l'élasticité des importations et les effets-tampons possibles des stocks existant dans l'industrie. Toutefois, ceci n'exclut pas que dans certaines branches cet écart s'accroisse; dans l'ensemble toutefois, cet écart devrait pouvoir être compensé grâce aux secteurs de l'approvisionnement en énergie qui accusent de plus grandes variations (en particulier l'importation).

(1) En 1954 72 %, en 1955 environ 69 %.

(2) Pour illustrer les ordres de grandeur, les hypothèses retenues sont les suivantes: régression de la durée du travail du personnel 10 %, recul des besoins de l'industrie 5 %, des transports 5 %, des foyers domestiques et petits consommateurs 0 %; répartition de l'énergie absorbée sur le marché intérieur: transports 18 %, industrie 52 %, foyers domestiques et petits consommateurs 30 %.

3. Il est bien entendu *qu'à long terme* des effets contraires se manifesteront qui affecteront tant l'approvisionnement en énergie que les besoins en énergie. Les réductions de la durée du travail du personnel sont souvent, après un certain temps, contrebalancées, au moins en partie, par un rendement supérieur pendant les heures ouvrées et par une diminution des temps perdus pour maladies, accidents, absences non motivées, etc. Dans les houillères allemandes, par exemple, le nombre des postes au fond perdus par maladie et par accident a diminué de 25 à 30 % au cours d'une année après la réduction du poste qui, au printemps 1953, a ramené sa durée de 8 à 7 h $\frac{1}{2}$; dans les houillères belges, la réduction de la durée du travail, introduite à partir de janvier 1956, a été compensée, pour la moitié environ, par un recul de l'absentéisme ⁽¹⁾.

Il est vraisemblable que le même phénomène se manifesterait dans l'industrie de transformation, pour laquelle il n'est pas possible, sans entrer dans les détails, de fournir des ordres de grandeur concrets. Ici nous voyons déjà combien il serait important de coordonner et de graduer l'application de la réduction de la durée du travail quotidien et hebdomadaire dans les différents pays et dans les différentes branches économiques. Les processus d'adaptation dans les entreprises tendent à combiner la réduction de la durée du travail de l'ouvrier avec une durée de travail inchangée pour les installations techniques. Dans les entreprises à travail ininterrompu, ce problème est connu; l'introduction de cycles de travail analogues dans les autres branches de l'économie dépend principalement en règle générale du recrutement et de la formation d'une main-d'œuvre additionnelle, ce qui à nouveau incite à procéder progressivement. En outre, des diminutions de la durée du travail peuvent déjà à court terme appeler de nouveaux investissements qui, indirectement, peuvent avoir comme conséquence une demande supplémentaire des besoins en énergie. Dans les charbonnages, il faut en outre, de l'avis des experts, prévoir des investissements à long terme, étant donné que le travail du fond n'est pas partout axé sur une rotation nettement plus rapide des postes; pour des raisons de sécurité, il serait inopportun que le mineur change continuellement de lieu de travail au fond.

Ad b) La position concurrentielle

La question de savoir dans quelle mesure les produits relevant du Traité seront compétitifs après l'introduction de la semaine de 40 heures et de 5 jours doit être dissociée pour le marché commun et pour les pays tiers.

Si la réduction de la durée du travail par jour et par semaine est appliquée dans toute la Communauté — et c'est ce qu'admet M. Hazenbosch — il n'y aura pas de modification substantielle dans la situation concurrentielle sur le marché commun. Ceci n'est valable bien entendu que partiellement pour les entreprises marginales ou pour les entreprises employant proportionnellement beaucoup de main-d'œuvre.

Cependant un problème à court terme peut se poser lorsqu'un pays a une balance de paiement faible ou déficitaire; si à cette situation s'ajoutent cumulativement les effets de la réduction de la durée du travail et de hausses de salaires, sa position peut, en effet, être rendue très difficile.

Sur les marchés «tiers», cela dépendra quelque peu de la politique que les économies nationales appliqueront en matière de durée du travail à l'extérieur de la Communauté. Il est vraisemblable que le continent européen, tout au moins, se ressentirait d'une généralisation dans les pays de la Communauté de la réduction de la durée du travail; le progrès social dans les pays de la Communauté (qui emploient environ 28 millions sur les 40 millions d'ouvriers industriels de l'Europe occidentale continentale) conduirait selon toute vraisemblance, dans les autres pays européens aussi, à une politique de réduction de la durée du travail.

Au reste, et dans la mesure même où la productivité augmentera, il ne faut pas surestimer l'influence qu'exercera la durée du travail sur la situation concurrentielle internationale. D'une part, la durée du travail n'est *qu'un* des facteurs déterminant le coût du travail; les taux du salaire de base, les majorations pour heures supplémentaires et la durée du travail sont étroitement solidaires.

⁽¹⁾ Cf. par exemple Docteur Ursula Niemann: Régression des accidents de travail à la suite de la réduction du travail dans les houillères, publié dans les WWI-Mitteilungen à Cologne, janvier 1955 — et, en outre, communication faite par la Haute Autorité à M. le président de la Commission du Marché de l'Assemblée Commune, en date du 6 novembre 1956.

D'autre part, les coûts du travail dans leur ensemble ne sont qu'un facteur dans la structure des coûts d'une économie nationale ou d'une branche économique; l'incidence défavorable d'un facteur de coût est souvent compensée par la situation plus favorable d'un autre facteur. A cela s'ajoute le fait que le pourcentage des coûts du travail dans le coût global est comparativement peu élevé dans l'industrie sidérurgique (peut-être 25%); dans les houillères, ce pourcentage est bien supérieur, mais l'acheteur du charbon doit supporter parfois des frais de transport élevés, de sorte que dans le prix franco lieu de consommation l'influence des salaires et de leurs variations est atténuée.

Si, par conséquent, on peut dire dans l'ensemble que les réductions de la durée du travail quotidien et hebdomadaire ne modifieront pas d'une manière décisive la situation concurrentielle sur les marchés tiers, un examen approfondi serait néanmoins souhaitable, notamment pour étudier des cas spéciaux.

Ad c) Investissements nécessaires

Il est impossible de prévoir dans le détail dans quelle mesure une réduction de la durée du travail par jour et par semaine obligera à

effectuer des investissements additionnels. De prime abord, il semble que, dans ce cas, le problème central pour l'industrie sidérurgique consistera moins à créer des installations supplémentaires qu'à recruter et à former une main-d'œuvre additionnelle. Dans les charbonnages, il y aura des besoins d'investissements additionnels, en vue d'agrandir et de mieux coordonner les services du fond, ce qui, à nouveau, souligne la nécessité de coordonner et de graduer l'application d'une réduction éventuelle de la durée du travail. Les experts de l'industrie charbonnière estiment que dans ce cas un délai d'adaptation de 1 à 2 ans est nécessaire.

Nous avons esquissé sommairement quelques-unes des principales corrélations dont il convient de tenir compte, en ce qui concerne les industries de la Communauté, dans une réponse à la question posée. Il ne s'agit ici que d'une réponse provisoire, dont les éléments devraient être approfondis. Les questions générales de politique économique, et notamment les rapports entre la demande de biens de consommation, la structure des coûts des entreprises en cas du maintien du montant global de l'ancienne rémunération, l'état et l'évolution du rendement et le niveau général des prix doivent être examinés d'une manière approfondie.

QUESTION N° 48

de M. René Pleven,

Membre de l'Assemblée Commune

(14 juin 1957)

1. Comment se comparent les conditions d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt récemment conclu aux Etats-Unis par la Haute Autorité et celles qui viennent d'être consenties par le Gouvernement américain à la Pologne pour financer l'achat aux Etats-Unis d'équipement minier (intérêt 4,5 % l'an, remboursement échelonné sur vingt ans)?

2. Comment se comparent les conditions accordées à la Pologne avec celles des prêts consentis à des entreprises de la Communauté par la Haute Autorité sur le produit du dernier emprunt négocié par celle-ci aux Etats-Unis?

RÉPONSE
de la Haute Autorité

(22 juin 1957)

I. Les conditions d'intérêt et d'amortissement de l'emprunt récemment contracté par la Haute Autorité aux U.S.A. sont indiquées en détail dans le rapport, fait au nom de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production par M. François de Menthon, sur la 4^e partie — «Le développement à long terme du marché commun» — du Cinquième Rapport général sur l'activité de la Communauté.

Une comparaison entre les conditions de cet emprunt et les conditions du prêt accordé par le Gouvernement U.S.A. à la Pologne ne saurait avoir de signification. Dans le premier cas, il s'agit en effet d'une opération purement financière réalisée dans le marché et aux conditions du marché; dans le deuxième cas, il s'agit par contre d'un accord entre gouvernements.

II. Les conditions des prêts accordés par la Haute Autorité sur le produit de l'emprunt contracté aux U.S.A. sont également indiquées dans le rapport mentionné ci-dessus. Le produit de cet emprunt a été reprêté sans autre marge que celle nécessaire pour couvrir les frais financiers correspondant aux opérations d'emprunt et de prêt.

Une comparaison avec les conditions du prêt accordé par le Gouvernement U.S.A. à la Pologne n'apparaît pas utile, pour les mêmes motifs indiqués sous I.

